



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

Présents : 12

En exercice : 17

Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : **11 JUILLET 2024**

Présents BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ~~ETIENNE Jean~~, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, ~~BOITIER Jean-Louis~~, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, ~~AUTIN Martine~~, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : AUDEBERT Délizia, FOUCHER Nicolas

Absents ayant donné pouvoir ETIENNE Jean à de LACOUR SUSSAC Hugues, BOITIER Jean-Louis à GAGNADRE Josselyne, AUTIN Martine à WATRIN Béatrice

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE, le JEUDI DIX HUIT JUILLET**  
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,  
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

**DE 053-2024/07-003 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT /AIRE DE JEUX  
POUR ENFANTS**

Josselyne GAGNADRE indique au conseil municipal que l'espace jeux pour enfants en plein air au Chemin de  
Sable est très utilisé. Cette forte fréquentation, génère un temps d'attente pour les enfants parfois assez longs, avant  
de pouvoir utiliser les modules. Cette attente met en avant la nécessité de développer cet espace et d'y adjoindre  
deux modules supplémentaires.

Le coût global de cet aménagement est estimé à 19.625,82 € HT soit 23.550,99 € TTC. Il est composé de :

- 1 module structure de jeux à 13 861.88€ HT
- 1 module jeux fleur à 1 005.63€ HT
- 1 aménagement sol support à 3 595.96€ HT
- 1 clôture à 1 162.35€ HT

Elle propose au conseil municipal de solliciter une aide auprès du département à hauteur de 40% du montant HT soit  
pour 7.850,33 €.

***Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE,  
0 ABSTENTION,***

- ***VALIDE le projet d'extension de l'aire de jeux pour enfants avec l'ajout de 2 modules***
- ***SOLLICITE une aide auprès du Département à hauteur de 40% du coût des travaux estimé à 19.625,82  
€ HT***
- ***CHARGE le maire de mener à bien ce dossier et l'AUTORISE à signer toutes pièces nécessaires à  
intervenir***

Pour extrait conforme



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2024.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 23 juillet 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

**Hôtel de Ville**